

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) La cour de récré...
- 2) Les gros bras !
- 3) Meurtre sur ordonnances
- 4) En danger la...
- 5) L'entourloupe...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) DSK, Chirac, casseurs... Ce que Buisson raconte de Sarkozy



Patrick Buisson en 2009. Sipa

L'Express révèle mardi des extraits du livre de Patrick Buisson, La Cause du peuple, l'histoire interdite de la présidence Sarkozy. L'ex-conseiller rapporte à foison des propos qu'il prête à Nicolas Sarkozy.

Sarkozy aurait orchestré des débordements lors de manifestations en 2006

C'est l'une des accusations les plus lourdes de Patrick Buisson dans son livre. Quand il était ministre de l'Intérieur, en 2006, Nicolas Sarkozy aurait, selon son ancien conseiller, donner comme consigne de laisser des casseurs agir lors d'une manifestation contre le CPE. 'Nous avons pris la décision de laisser les bandes de blacks et de beurs agresser les jeunes Blancs aux Invalides, tout en informant les photographes de Paris Match de la probabilité de sérieux incidents', écrit-il. L'hebdomadaire dément ces allégations.



Contrairement aux écrits de P.Buisson Paris Match n'a jamais été contacté par quiconque pour réaliser des photos d'agressions/Invalides 2006

L'idée, assure Buisson, était ensuite de montrer "à quel point il maîtrisait la situation face à un Premier ministre englué dans un affrontement mortifère avec la jeunesse". A l'époque, Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin se livrent en effet une guerre sourde. "Il était prévu que, dans un premier temps, les casseurs puissent s'ébrouer sans intervention de la police. 'On les laissera faire leurs courses chez Darty et à Go Sport', avait intimé l'homme fort du gouvernement", détaille encore Patrick Buisson, qui affirme avoir "tremblé à l'idée qu'il puisse y avoir un blessé grave". Et l'ancien conseiller d'ajouter : "Pour Nicolas Sarkozy, les Invalides furent l'équivalent d'Austerlitz pour Napoléon Bonaparte : son chef-d'oeuvre tactique, la seule bataille où il avait pu choisir le terrain, y amener l'ennemi et lui imposer son plan."

Un coup de pouce pour les parrainages de Jean-Marie Le Pen

L'anecdote est également racontée sur le site de L'Express : pendant la campagne présidentielle de 2007, Sarkozy est averti par Buisson du "risque" d'absence de Jean-Marie Le Pen au premier tour, faute d'avoir les 500 parrainages pour se présenter. Le conseiller raconte alors que le candidat de l'UMP a donné pour instruction à Alain Marleix, le spécialiste des élections au

parti, de "faire remonter une cinquantaine de signatures d'élus au candidat Le Pen et à lui seul".

DSK? "J'ai de quoi le faire exploser en plein vol"

C'est ce qu'aurait déclaré Nicolas Sarkozy en 2011, selon Patrick Buisson. Le chef de l'Etat voulait que Dominique Strauss-Kahn soit son rival lors de la présidentielle de 2012 car il avait "de quoi le faire exploser en plein vol". Il évoque notamment une "histoire de 'parties fines' à Lille", ce qui semble montrer que Nicolas Sarkozy était au courant de l'affaire du Carlton avant qu'elle n'éclate.

Chirac, "le plus détestable de tous les présidents"

Jacques Chirac est "le plus détestable de tous les présidents de la Ve République, je n'ai jamais vu un type aussi corrompu", affirme encore Nicolas Sarkozy en 2011, toujours selon Patrick Buisson. "Un jour, il a voulu me faire signer un contrat avec l'Arabie saoudite. Je me demande encore comment il a osé me mettre ça sous le nez. Il en a tant fait qu'il était fatal que ça lui pète à la gueule. J'ai rarement rencontré quelqu'un d'aussi méchant et avide", lance-t-il encore.

Fillon, les "babouches" et le "tapis de prière"

De nombreux propos de Nicolas Sarkozy à l'égard de François Fillon ont été déjà été rapportés par la presse. Mais Patrick Buisson revient sur un épisode de 2010, lorsque le Premier ministre inaugure une mosquée à Argenteuil. En privé, le Président lâche : "Pauvre type, minable... Tant qu'il y est, il n'a qu'à venir mercredi au conseil des ministres en babouches et avec un tapis de prière! »

Et aussi Bertrand, Baroin, Carla Bruni...

Pour les autres, c'est un florilège de petites phrases : Xavier Bertrand serait ainsi "méchant" aux yeux de Nicolas Sarkozy. "Dix ans à essayer de placer des assurances en Picardie, dix ans à taper aux portes et à se prendre des râtaux, ça a de quoi vous rendre méchant pour le restant de vos jours. C'est d'ailleurs pour ça que je l'avais choisi." Christian Estrosi a "une noisette dans la tête". Quant à François Baroin, son Premier ministre en cas de réélection en 2017, "je l'ai acheté à la baisse. Trop cher, je te le concède, pour un second rôle", rapporte Patrick Buisson. Patrick Buisson se rappelle également l'épisode du Caire en décembre 2007, où Nicolas Sarkozy

se met en scène avec Carla Bruni. Il demande alors d'en savoir plus sur les "photos" d'eux. Puis demande ensuite : "Crois-tu que notre histoire à Carla et à moi aura un impact favorable sur le moral des Français?"

Arnaud Focraud - leJDD.fr



II) Les sarkozystes tombent à bras raccourcis sur Patrick Buisson



Patrick Buisson le 15 octobre 2012 à Paris afp.com/MIGUEL MEDINA

Les proches de Nicolas Sarkozy rhabillent pour l'hiver Patrick Buisson, ce mercredi. Au lendemain de la publication par L'Express des révélations contenues dans son livre, ils tentent de discréditer l'ancien conseiller élyséen.

Grosse opération déminage, ce mercredi. Au lendemain d'une journée morose pour Nicolas Sarkozy -les révélations de Patrick Buisson, celles de Mediapart sur un éventuel financement libyen de sa campagne en 2007 et un sondage qui le montre distancé par Alain Juppé- ses proches montent au front médiatique.

Objectif: discréditer le plus possible l'ancien conseiller sulfureux de Nicolas Sarkozy, qui le dézingue dans un livre ainsi que dans une interview publiée par l'hebdomadaire Valeurs actuelles.

Buisson, cet espion

François Baroin, qui deviendrait le Premier ministre en cas d'élection de Nicolas Sarkozy à l'Elysée en 2017, est le premier à dégainer sur RTL. Et il y va cash: pour lui, les méthodes de Patrick Buisson, qui a enregistré des conversations privées de l'ancien président, sont dignes de la Stasi... La police politique et de contre-espionnage de l'ex-RDA.

"Le crédit que j'accorde à ce personnage, à ses méthodes empruntées à la Stasi, à ses convictions issues de Maurras [...]", explique-t-il, sans finir sa phrase. Et d'ajouter: "Il peut dire n'importe quoi, n'importe comment, dans n'importe quelle interview, ce crédit il est entre zéro et moins l'infini. Ça ne m'intéresse pas".



RTL France
@RTLFrance
François Baroin fustige Patrick Buisson et "ses méthodes empruntées à la Stasi" > <http://bit.ly/2cUF2Om>

Buisson, ce rancunier

Invité sur BFMTV, le président du parti Les Républicains par intérim Laurent Wauquiez y est aussi allé de sa critique envers Patrick Buisson. Pour lui, son livre est un "règlement de comptes" qui n'a "pas d'intérêt" provenant d'un homme qui a "trahi Nicolas Sarkozy". "J'ai l'impression que c'est un tissu de racontars", ajoute-t-il.

Y'a-t-il pour autant un fond de vérité? Laurent Wauquiez n'en croit rien. "Dans ce livre, c'est la haine qui l'a emporté sur la vérité", assure-t-il, ajoutant que son ouvrage n'est qu'une succession de rancunes.

Buisson, cet aigri

L'ancienne ministre de la Justice de Nicolas Sarkozy, Rachida Dati, invitée de France info, a elle aussi défendu l'ancien chef de l'Etat. "Ce qui me gêne, c'est que Patrick Buisson se fait passer pour la victime de Nicolas Sarkozy", explique-t-il. Avant de charger Patrick Buisson: "Qu'il se venge, qu'il soit aigri, qu'il soit très amer de ce qui lui arrive, sans doute".

Pour elle, le livre ne portera pas atteinte à l'ex-président qui aspire à le redevenir. "Les propos qui ont été tenus dans ce livre ont été démentis, et le crédit qui est accordé et à ce livre et à la

personne sont quand même..."



franceinfo
@franceinfo
#Buisson "Ce qui me gêne, c'est qu'il se fait passer pour la victime de N. Sarkozy" dit

Buisson, cet aigri (bis)

Sur LCI, Brice Hortefeux tente de minimiser l'impact du livre de Patrick Buisson. Il critique en creux les médias et assure que l'ex-conseiller n'est invité ça et là que parce qu'il dit du mal de Nicolas Sarkozy.

Dès mardi soir, sur RTL, Brice Hortefeux était d'ailleurs monté au créneau, en critiquant frontalement Patrick Buisson, qu'il décrivait déjà comme un homme aigri: "Certains conseillers, à l'issue de leur mandat, de leur fonction, pour des raisons multiples, cherchent à nuire à celui auprès duquel ils ont travaillé".



III) Primaire de la droite: la France sur ordonnances

Par Lucie Delaporte

La quasi-totalité des candidats à la primaire de la droite ont annoncé vouloir « gouverner par ordonnances » pour faire passer leurs programmes, dès les premiers mois du quinquennat. Une méthode choc pour réformer à la hussarde l'assurance chômage, la fonction publique ou l'éducation en tordant le bras du Parlement et en prenant de court les organisations syndicales.

Faire sauter la durée légale du travail, supprimer l'ISF, le collège unique et l'emploi à vie dans la fonction publique... Dans cette primaire de la droite, les propositions choc ne manquent pas. Pour faire passer ce traitement de cheval au pays,

la quasi-totalité des candidats ont annoncé la couleur. Ces réformes s'imposeront par ordonnances dans les tout premiers mois du quinquennat.

« Il faut dix-huit secondes pour faire un tweet et dix-huit mois pour faire une loi », s'indignait récemment Jean-François Copé. Comme lui, Alain Juppé, François Fillon et Bruno Le Maire sont décidés à court-circuiter le Parlement pour mener à bien leurs réformes radicales.

« Les Français en ont assez que leurs dirigeants ne prennent jamais aucune décision », argumente l'ancien secrétaire d'État aux relations avec le Parlement lorsqu'on l'interroge sur sa méthode. « La France a besoin de commandement. En soixante jours, on peut déverrouiller le pays », assure-t-il, en brocardant « des procédures législatives inventées au XIXe siècle ». Bruno Le Maire, dont le programme très libéral pourrait susciter quelques remous sociaux, ne dit pas autre chose. « Il faut aller très vite au départ, je propose donc de passer par ordonnances parce qu'il faut qu'on sente tout de suite qu'un nouvel élan est donné. »

Comme eux, François Fillon invoque le modèle du général de Gaulle qui, en 1958, aurait grâce aux ordonnances remis le pays d'aplomb. Devant des associations libérales, il dit vouloir « passer en force » sur les principales réformes.



Jean-François Copé et François Fillon © Reuters

« La possibilité de forcer la main du Parlement est inscrite dans la logique de la Ve République »,

rappelle le professeur de droit public Denis Baranger.

Selon l'article 38 de la Constitution, « le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi ». Après avoir obtenu une loi d'habilitation du Parlement, le gouvernement légifère en passant par-dessus le Parlement.

Que les candidats à la primaire de la droite

brandissent – presque – tous l’arme des ordonnances s’inscrit évidemment dans une tradition bien ancrée à droite. Mais qui avait, semble-t-il, connu un coup d’arrêt depuis vingt ans. De Gaulle en 1958, Pompidou en 1967, Chirac en 1986 (François Mitterrand avait néanmoins refusé de les signer, comme la Constitution le permettait)... Tous ont utilisé les ordonnances pour faire passer des réformes importantes. En 1995, le recours aux ordonnances pour réformer la sécurité sociale tenté par Alain Juppé vira au fiasco et provoqua le plus gros mouvement social depuis Mai-68 – le rejet des ordonnances de Pompidou avait d’ailleurs contribué à amorcer le mouvement...

Il y a quelques mois, Nicolas Sarkozy – pas le moins bonapartiste des candidats – ne s’était d’ailleurs pas privé de rappeler ce douloureux souvenir à son principal rival à la primaire de la droite. Devant la Fondation Concorde, il avait pris un certain plaisir à railler « cette fausse-bonne idée » qu’étaient les ordonnances en rappelant que « la dernière fois [qu’elles avaient été utilisées], c’était en 1995-96 : ça s’est mal terminé ». Hervé Gaymard, qui coordonne le projet d’Alain Juppé, l’admet volontiers « les ordonnances, si elles se justifient sur certains sujets, ne sont pas la formule magique ». Il est d’autant mieux placé pour le dire qu’il était à la manoeuvre pour les ordonnances de 1995-1996 et qu’il en garde un cuisant souvenir.

Pour le constitutionnaliste Dominique Rousseau, il y a évidemment une part de marketing politique dans la posture actuelle des candidats : « C’est une conception très bonapartiste, autoritaire du pouvoir de candidats qui, également pour des raisons électoralistes, jouent l’antiparlementarisme. » Donner quelques coups de menton à deux mois du premier tour de cette primaire à droite est un signe de poigne. « Cela laisse croire au peuple que l’on prend des décisions tout de suite, immédiatement, alors qu’en passant par le Parlement cela met un voire deux ans », poursuit Dominique Rousseau : « Le problème, c’est que c’est faux juridiquement et politiquement dangereux. » Juridiquement faux, détaille-t-il, parce qu’une loi d’habilitation doit être votée par le Parlement puis que les ordonnances doivent être ratifiées. Il peut y avoir ensuite une saisine du Conseil constitutionnel. Imaginer, comme le font certains candidats, que tout sera réglé en trois mois, est donc une vue de l’esprit.

Plus grave, politiquement, « c’est ôter au Parlement la possibilité de délibérer sur des

matières qui lui appartiennent. C’est donc laisser les énarques, la technocratie, décider seule sans les élus du peuple », dénonce l’auteur de *Radicaliser la démocratie* (Seuil).

Aucun des candidats à la primaire ne semble par ailleurs s’être soucié de l’incongruité d’organiser des élections législatives en juin en ayant totalement vidé, par avance, le Parlement de ses prérogatives. « Vous imaginez les parlementaires élus au mois de juin 2017 à qui le gouvernement dit : “Rentrez chez vous, vous nous laissez faire la loi. Ce sont les énarques qui vont tranquillement la concocter dans notre bureau.” Je ne vois pas quel parlementaire pourrait accepter cela », prévient le juriste.

« Empêcher que les bêta-bloquants ne se mettent en place »

Même en mettant entre parenthèses la légitimité du procédé, les juristes pointent les risques de se passer, pour des textes aussi importants – aujourd’hui, beaucoup d’ordonnances servent simplement à transposer le droit européen ou des sujets très techniques –, du débat parlementaire. « Le travail en commission, plus encore que celui parfois un peu théâtral dans l’hémicycle, permet souvent de mettre à jour des oublis voire des incohérences d’un texte », explique le juriste Renaud Baumert. « Les lois adoptées à la va-vite sont plus modifiées que les autres », reconnaît le constitutionnaliste Denis Baranger, qui a participé au rapport Bartolone-Winock sur les institutions pointant le fait que « les hommes politiques travaillent désormais à un rythme extrêmement rapide, celui de Twitter et des médias d’information continue. La "gouvernementalité" s’en ressent ».

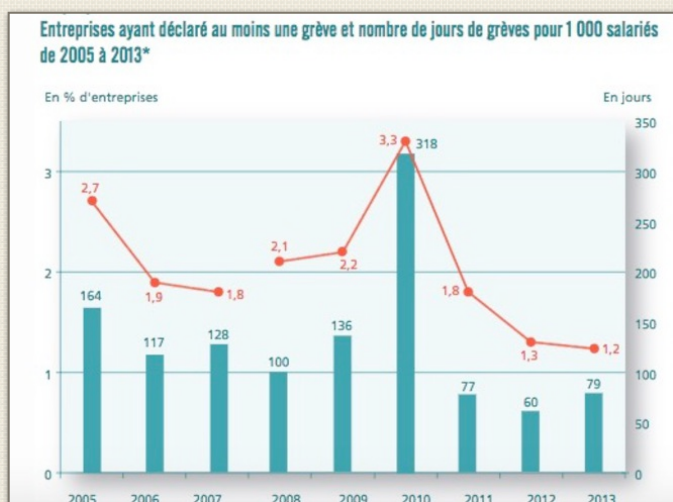
Au bout du compte, l’efficacité politique n’est pas garantie. L’ancien conseiller social de Sarkozy, Jean Casteix, s’interroge lui aussi : « Faut-il forcément réformer ce pays à la hussarde ? Je ne suis pas sûr. Les ordonnances sont un outil qu’il faut utiliser à bon escient. Il y a pour les réformes structurelles tout à gagner d’un débat parlementaire, y compris d’une discussion avec les organisations syndicales. »

Vouloir faire passer des réformes aussi sensibles pour la société que les retraites, le chômage voire l’éducation, à coups d’ordonnances relève peut-être aussi d’une conception simpliste du pouvoir. « Je reprendrai la formule de Michel Crozier qui disait qu’“on ne gouverne pas la société par décrets”, en ajoutant : “ni par ordonnances” »,

affirme Dominique Rousseau. « Nous sommes dans des sociétés complexes. Il faut du temps pour élaborer une bonne loi. La loi El Khomri qui a été sortie du chapeau comme ça, on a vu ce que cela donnait », souligne-t-il.

Devant la levée de boucliers parlementaire, le gouvernement a finalement dégainé le « 49.3 », l'article qui permet de couper court à la discussion parlementaire.

Car en réalité, comme le relève Denis Baranger, les ordonnances sont un peu l'arbre qui cache la forêt des outils pour court-circuiter le Parlement. Et la gauche de gouvernement ne s'est pas privée de les utiliser. « Lorsque nous avons remis le rapport Bartolone-Winock, nous avons été frappés par le nombre de dispositifs qui remettent en cause la délibération parlementaire. Il n'y a pas que le 49-3, il y a aussi par exemple l'article 44 (vote bloqué). Et les deux peuvent être utilisés conjointement, comme pour la loi sur le travail », explique-t-il. Le 49-3, bien moins radical que les ordonnances, puisque le Parlement garde quelques marges de manœuvre (utilisation de la motion de censure), il a été utilisé cinq fois par le gouvernement Valls. « La gauche a une tradition plus parlementaire de délibération, un attachement à la souveraineté parlementaire. Même si dans la pratique, les choses sont un peu différentes. En réalité, beaucoup de lois ont fait l'objet de procédures accélérées au cours du quinquennat de François Hollande. »



Enquête de la DARES sur le nombre de jours de grève. Le pic de 2010 correspond à la réforme des retraites

Dans le récent entretien accordé au Débat, François Hollande avait d'ailleurs défendu ces accélérations. « Le temps de la décision politique est désormais décalé par rapport à celui des entreprises, des citoyens et des acteurs sociaux », explique-t-il. « Autant la durée est nécessaire pour avoir des débats approfondis et sereins et pour

donner aux citoyens les moyens de suivre le processus de décision, autant elle n'est plus conforme aux nécessités de l'action dans la mondialisation. » L'urgence économique, à gauche comme à droite, imposerait donc de revoir le fonctionnement des institutions. Ou de leur tordre un peu le bras.

Une grave erreur d'analyse, pour Dominique Rousseau : « La société ne demande pas tellement qu'on aille vite mais qu'il y ait de bonnes lois, justes, sages. La démocratie, c'est embêtant. Cela demande aux hommes politiques de faire la pédagogie de la temporalité », affirme-t-il.

Reste qu'accélérer le processus parlementaire permet aussi, et peut-être surtout, sur des sujets aussi sensibles que les retraites ou les allocations chômage, de prendre de court les organisations syndicales. Comme le résumait d'une élégante formule Jean-François Copé, il faut avant tout « empêcher que les bêta-bloquants ne se mettent en place ».

François Fillon rappelait récemment que passer des ordonnances au cours de l'été (lire ici notre article) permettrait d'éviter la mobilisation des jeunes.

Pour ces candidats, les ordonnances sont bien l'arme anti-chienlit chère à de Gaulle, qui aurait pu éviter les blocages autour de la loi sur le travail. Tous se veulent les porte-parole d'une France qu'ils disent excédée par ces grèves à répétition. « La démocratie, ce n'est pas une minorité (les syndicats) qui fait la loi », s'est emporté par exemple François Fillon lors des primaires de l'économie, organisées par des associations patronales.

Pour le sociologue Loïc Blondiaux, qui a beaucoup travaillé sur les questions de démocratie participative, « il y a une coexistence d'aspirations différentes dans la société française avec une ambivalence à l'égard de la démocratie. Toute une partie de l'électorat demande plus de démocratie, plus de transparence – et l'usage du 49-3 pour faire passer la loi Travail a été perçu comme un déni de démocratie. De l'autre côté, on a aussi une valorisation d'un pouvoir vertical, efficace. Une enquête du CEVIPOF montre en même temps que 47 % des électeurs réclament un homme fort qui gouverne sans se préoccuper ni du Parlement ni des élus ».

Selon lui, « une fraction de l'électorat a basculé

vers l'autoritarisme ». Proposer, comme le font les candidats de la droite, de gouverner par ordonnances « renvoie bien à un complexe vis-à-vis de l'extrême droite. Cela voudrait être une réponse au sentiment d'inefficacité, d'impuissance politique ».

Dans un pays qui vit depuis un an sous l'état d'urgence, et où la candidate du FN est annoncée au deuxième tour de l'élection présidentielle, la mise entre parenthèses du Parlement serait un pas de plus vers cette voie autoritaire.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Sondage : 72% des Français estiment que la démocratie peut être en danger



© AFP

Selon une enquête de Viavoice pour la Fondation Jean Jaurès et la Revue Civique (avec France Inter, LCP et La Presse Régionale), 72% des Français estiment que la démocratie peut être en danger. Et la majorité demande un meilleur équilibre entre démocratie représentative et participative.

Avec cette enquête intitulée « Observatoire de la Démocratie », leurs auteurs entendent bien « alimenter le débat public de la campagne présidentielle ». Premier enseignement, les Français sont attachés à la démocratie. 91%

d'entre eux la considère comme importante et 72% estiment qu'elle pourrait être remise en cause dans les années à venir, menacée par l'extrémisme politique de droite comme de gauche, l'extrémisme religieux et le comportement des politiques.

Pour autant, comme le note Jean-Philippe Moinet fondateur de la Revue Civique et directeur conseil de Viavoice, « les Français ne jettent pas le bébé avec l'eau du bain. Ils critiquent les politiques mais ont une appréciation positive de la politique. Il y a un grand désir de participation. 60% d'entre eux souhaitent promouvoir l'engagement politique en dehors des partis traditionnels ». Cette volonté d'équilibre entre démocratie participative et démocratie représentative s'exprime tout d'abord par le recours plus fréquent au référendum. 55% pensent que « multiplier » les référendums serait « utile à la démocratie ». « C'est classique, mais ce qui est plus inattendu ce sont les thèmes souhaités. 64% demandent le référendum pour l'aménagement du territoire, 63% pour des politiques sociales, et 62% pour l'éducation. Ça prend le contrepied des recours au référendum sur la sécurité ou l'immigration agités régulièrement par certains partis populistes » note Jean-Philippe Moinet. Selon cette étude, 71% des personnes interrogées considèrent qu'un recours plus fréquent à de simples consultations, notamment en ligne est un bon moyen de régénérer la démocratie.

Enfin, l'une des mesures les plus appréciées pour mieux contrôler la démocratie représentative et donc les élus, est celle du non-cumul des mandats considéré comme prioritaire pour 78% des Français. Dans le détail, 83 % sont favorables à la loi de 2014 interdisant le cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local, et qui rentrera en vigueur lors des prochaines élections législatives, et même 74 % souhaitent aller plus loin en « interdisant tout cumul de mandats, quel qu'il soit ». 86% demandent aussi la limitation du nombre des parlementaires et 64% pensent utile de « permettre à une assemblée de citoyens de démettre des élus ». La Revue Civique n'exclut pas, dans les mois à venir, d'interviewer les candidats à l'élection présidentielle sur la question de la réforme des institutions.

Sondage réalisé par Viavoice pour La Fondation Jean Jaurès et La Revue Civique, avec comme partenaires médias France Inter, LCP et La Presse Régionale.

Interviews effectuées en ligne, du 5 au 9 septembre 2016, auprès d'un échantillon de 1 006 personnes, représentatif de la population de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

V) CDD courts, cotisations chômage : le plan explosif du gouvernement

Par Jean-Christophe Chanut



La ministre du Travail cherche à se rabibocher avec les syndicats en ressortant l'idée de surtaxer les CDD courts qui pèsent sur les finances de l'assurance chômage. Mais elle attend le feu vert de Manuel Valls et, surtout, de François Hollande. (Crédits : © Robert Pratta /



Jean-Christophe Chanut
@jcchanut

La question tient de l'Arlésienne: faut-il davantage taxer les contrats de travail courts qui plombent les finances de l'assurance chômage? Ce sujet est tellement sensible qu'il est à l'origine de l'échec de la négociation entre les organisations patronales et syndicales, l'été dernier, sur le renouvellement de la convention d'assurance chômage qui fixe les règles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Depuis cet échec, l'Etat a prorogé par décret les règles existantes pour qu'il n'y ait aucune carence d'indemnisation.

Pour autant, la ministre du Travail Myriam El Khomri ou encore le ministre de l'Economie et des Finances Michel Sapin souhaitent que les partenaires sociaux rouvrent les discussions le plus vite possible. Mais, dans un contexte de pré-campagne électorale, il paraît plus que douteux

que le patronat et les syndicats se retrouvent... Mieux vaut, pour eux, attendre de voir qui sera aux commandes de l'exécutif au printemps prochain.

Et ce, d'autant plus que les passions ne se sont pas calmées depuis l'été 2016: CFDT, CGT et FO veulent toujours taxer les contrats courts, arguant du fait que, selon les propres données du régime, en 2015, les dépenses d'allocation (8,9 milliards d'euros) envers les personnes ayant terminé des CDD courts sont supérieures de 3,3 fois aux contributions associées à cette forme de contrats (2,66 milliards d'euros). Le même constat s'impose pour l'intérim avec un ratio dépenses/recettes négatif de 2,7 fois. En revanche, élément rarement mis en avant, ce même ratio est très légèrement positif à hauteur de 0,6 fois pour les CDI.

Myriam El Khomri veut l'accord des syndicats

Mais, du côté patronal, on campe aussi sur les mêmes positions: pas question de sur-taxer les contrats courts... Même si, en réalité, la situation est plus compliquée à l'intérieur du Medef où certaines fédérations, la métallurgie par exemple qui utilise peu de CDD courts, seraient prêtes à faire un geste...

Quoi qu'il en soit, pour l'instant rien ne bouge. C'est pourquoi, discrètement, le ministère du Travail est à la manœuvre. Il réfléchit et consulte à tout-va sur deux sujets, comme l'a révélé Le Parisien et comme se l'est fait confirmer La Tribune.

Première piste: Myriam El Khomri ne serait pas défavorable à une taxation des contrats courts, en allant plus loin que ce qui existe déjà depuis 2014. Elle a soumis cette proposition aux organisations patronales et syndicales qu'elle rencontre depuis plusieurs semaines.

L'objectif de la ministre est double, selon un dirigeant syndical consulté:

"D'abord, elle est à la recherche de fonds pour amplifier le dispositif 500.000 chômeurs en formation. Le produit de la surtaxation n'irait donc pas forcément en totalité à l'assurance chômage, une partie pourrait être affectée à la formation des demandeurs d'emploi. Mais, surtout, Myriam El Khomri a été très marquée par les débats violents autour de la loi travail qu'elle a dû porter. Elle voudrait bien se

avec les syndicats, surtout dans la perspective de la présidentielle. Or, taxer les CDD courts pourrait apparaître comme une bonne mesure de gauche."

Certes, il est exact que le ministère du Travail et, plus généralement, le gouvernement sont à la manœuvre pour remobiliser l'électorat de gauche désorienté. Et une taxation des contrats courts peut constituer un sujet porteur. Pour autant, rien n'est encore décidé. Myriam El Khomri n'a pas eu le feu vert de Matignon et, surtout, de l'Elysée pour réaliser ce "coup". François Hollande pèsent actuellement le pour et le contre.

Vers un déplafonnement des cotisations chômage?

Deuxième idée sur la table: déplafonner les cotisations d'assurance chômage afin de venir au secours des finances du régime dont la dette cumulée devrait atteindre 30 milliards d'euros à la fin de l'année. Actuellement, seule la partie du salaire inférieure à quatre fois le plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 12.872 euros, est soumise à la cotisation d'assurance chômage (part patronale 4% et part salariale 2,40%). Les salariés percevant au moins ce niveau de salaire ont alors droit, en cas de chômage, au plafond de l'indemnisation, soit 7.277 euros brut (6.750 net)... une indemnisation maximale qui ne concerne que 500 personnes par mois, soit 0,02% des bénéficiaires et 0,27% des dépenses) selon l'Unedic. Alors certes, un déplafonnement de la cotisation concernerait un public relativement restreint, mais le rendement pour l'Unedic ne serait pas négligeable.

Mais alors, en bonne logique assurantielle, une question se pose immédiatement: si les cotisations sont déplafonnées, faudra-t-il, en parallèle, déplafonner le niveau de l'indemnisation? On voit mal le gouvernement accepter une hausse des allocations, quitte à tordre le coup aux principes qui sous-tendent le fonctionnement de l'assurance chômage.

On saura dans les semaines qui viennent si le gouvernement va réaliser ce "double coup" d'une surtaxation des CDD courts et du déplafonnement des cotisations chômage qui visera les cadres supérieurs. Avant cela, il continue de peser le pour et le contre et, surtout, il veut s'assurer qu'une majorité de syndicats le soutiendra. Si c'est le cas, il agira vite par décret...

Alors, taxation des CDD courts et hausse des cotisations chômage pour les cadres supérieurs? Le gouvernement réfléchit avant de réaliser ce "coup". Si se décide, réponse dans quelques

semaines, il procèdera alors par décret après une ultime concertation avec les organisations patronales et syndicales.

**LA
TRIBUNE**

LAPRESSEENREVUE.EU

**A Suivre...
La Presse en Revue**

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog
www.overblog.com